

Beijing +30 en ARGENTINE

Document des ONG de femmes et féministes

L'Argentine participe à la célébration du 30ème anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui a marqué un tournant dans l'agenda de l'égalité des genres, dans le contexte le plus régressif de ces 30 dernières années en termes de droits pour la diversité des femmes, adolescentes, jeunes filles cis et LGBTQI+.

La Déclaration et la Programme d'action de Beijing ont guidé au fil des ans des processus qui, avec des évolutions et des reculs, ont permis des progrès en matière des droits des femmes, des filles et des diversités sexo-genrées, inscrits dans la législation, l'institutionnalité et les prestations. Cependant, l'investiture à la présidence de Javier Milei, le 10 décembre 2023, a entraîné la mise en œuvre de mesures qui visent à éliminer toutes les actions en faveur de l'égalité des genres et la protection des droits des femmes, des filles et de la population LGBTQI+.

Le 10 décembre 2023 a marqué le début d'un processus qui a anéanti la séparation des pouvoirs, les structures institutionnelles, les accords internationaux précédemment signés, ainsi que les engagements pris par les gouvernements antérieurs envers le peuple argentin, en particulier les femmes. Les plans et programmes destinés à améliorer la situation des populations marginalisées ont été supprimés. Les organismes créés pour remplir ces fonctions ont été démantelés, et les budgets nationaux destinés à couvrir les droits des femmes et des filles, ainsi que ceux de la population LGBTQI+ et des personnes en situation de handicap, ont été réduits. Tout cela a été justifié par la nécessité d'atteindre un déficit budgétaire nul, sans prendre en compte les coûts en termes de détérioration des conditions de vie et d'accès aux droits humains fondamentaux.

La société argentine, et pas seulement les femmes, observe avec stupeur ces changements, présentés comme une lutte contre "la caste" nationale et, dorénavant, "la caste" internationale. En réalité, la caste dont il veut abroger les droits est l'ensemble du peuple argentin, et non une élite privilégiée, à laquelle ses actions bénéficient véritablement. Le président ne se trompe jamais: il attaque toujours les droits des majorités et il choisit d'élargir ceux des secteurs dominants.

Un discours de diabolisation des actions et des revendications en faveur des droits humains s'est installé, autoritaire, insensible et persécuteur de larges groupes de population. Les droits humains, qui ont été au centre des luttes et des revendications depuis le retour de la démocratie en 1983, ont été limités, et les garanties des droits de l'enfance et de l'adolescence, des femmes, des personnes en situation de handicap et d'autres identités, ainsi que des personnes âgées retraitées, ont été abandonnées.

Le journalisme écrit, la radio, la télévision et certains médias alternatifs se font systématiquement les porte-paroles de ces mesures injustifiées et n'hésitent pas à attaquer les personnes par leur nom et leur prénom si leurs positions politiques ne concordent pas avec celles de leurs interventions. Les réseaux sociaux, grâce à leur capillarité, leur invisibilité, leur pénétration et leur absence de contrôle, sont les moyens privilégiés pour diffuser cette idéologie. Les discours de haine constituent un rouage central de la politique gouvernementale, en allant bien au-delà de la simple communication. Pour le reste de la population, le gouvernement n'hésite pas à intensifier la répression et la persécution face à toute action collective de la société civile. Il encourage un esprit où la solidarité est remplacée par la cruauté et impose également la peur par la répression policière de l'usage de l'espace public, ainsi que par l'utilisation des réseaux sociaux pour identifier, dénoncer et persécuter celles et ceux qui remettent en question ses politiques.

Sa présentation devant l'opinion publique mondiale, lors du Forum économique de Davos en 2025, a permis de révéler la position du gouvernement face aux espaces internationaux de débat et de construction de consensus: "L'objectif du voyage est de planter les idées de liberté dans un forum contaminé par l'agenda socialiste 2030 qui n'apporte que misère au monde"¹. Les ODD, qui ont été globalement consensuelles par la plupart des nations du monde, sont désormais rejetées par l'Argentine. Sa position remet en cause l'existence du changement climatique, la lutte contre la pauvreté, l'éducation de qualité, y compris l'éducation sexuelle intégrale, et, en particulier, tout ce qui concerne l'égalité des genres, les droits des femmes et des filles dans toute leur diversité, ainsi que ceux de la population LGBTQI+, des peuples autochtones, des populations afrodescendantes, des migrant·e·s et des personnes en situation de handicap. De plus, il associe l'homosexualité à la pédophilie et rejette les droits accordés à cette communauté. Ces principes, exprimés à Davos, sont ceux qui orientent le démantèlement de ces politiques en Argentine depuis le début de son gouvernement.

Lors de l'Assemblée des Nations Unies l'année dernière, l'Argentine a annoncé sa dissociation du Pacte pour l'avenir, en s'auto-excluant ainsi des actions visant à garantir le développement durable, la paix et la sécurité internationale. Prétextant que la signature d'engagements internationaux constitue une menace pour la souveraineté nationale, elle choisit de se tenir à l'écart du chemin emprunté par l'humanité en renonçant à l'Agenda 2030. Lors de la réunion du G20, il a remis en question le document sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, dans lequel les pays signataires s'engagent à promouvoir des programmes et des initiatives politiques qui favorisent l'égalité des opportunités et de traitement. Cette position va à l'encontre de l'histoire de l'Argentine au sein de la communauté et des organismes internationaux, ainsi que des politiques qu'elle avait adoptées. Mais il ne s'agit pas seulement de déclarations : ces affirmations servent de fondement aux mesures prises au niveau national pour démanteler les structures institutionnelles chargées de garantir l'accès aux droits.

Parmi les mesures les plus significatives adoptées figurent : la dissolution du Ministère des Femmes, Genres et Diversités et le licenciement de pratiquement tout son personnel ; la suppression des politiques d'accompagnement et de prévention de la violence sexiste, ainsi que le démantèlement de la structure nationale et des budgets, laissant ces politiques sous la responsabilité des provinces, ce qui entraîne une détérioration et une inégalité dans l'accès aux prestations. Par exemple, la ligne téléphonique gratuite 144, qui fournit des informations et soutien aux victimes de violence fondées sur le genre, créée suite à l'adoption de la loi nationale 26.485 sur l'éradication, l'attention et la prévention de la violence fondées sur le genre en 2009, a été restreinte au niveau national et son fonctionnement repose désormais sur les provinces, en aggravant ainsi les inégalités en termes de quantité et de qualité de l'assistance. Le Tribunal Fédéral de Contentieux Administratif n°1 a partiellement fait droit à une mesure conservatoire déposée par des ONG demandant au Ministère de la Justice de s'abstenir de réduire les ressources humaines et l'infrastructure institutionnelle de la Sous-secrétariat de Protection contre la Violence fondée sur le Genre et des Centres d'Accès à la Justice. Le Tribunal a également exigé le renouvellement des contrats en arrivant à échéance en 2024, en attendant que l'Exécutif garantisse et clarifie la manière dont il respectera les lois en vigueur et ses engagements internationaux dans la lutte contre les violences fondées sur le genre. Le juge a souligné que l'État n'a pas fourni de documents en étayant ses affirmations pour démontrer comment les droits des femmes, des filles et des adolescentes victimes et potentiellement victimes de violence fondées sur le genre sont garantis. Il a ajouté que cette absence de définition est incompatible avec le principe de progressivité dans la pleine satisfaction de ces droits et le seuil

¹ Déclaration du Cabinet du Président, 16 janvier 2025.. <https://twitter.com/OPRArgentina/status/1747265386004005260>

minimum de respect de la loi sur l'ensemble du territoire national. Le pouvoir exécutif a fait appel, et la décision revient désormais à la Chambre fédérale².

Les femmes des peuples indigènes sont menacées sur leurs territoires depuis que le gouvernement a supprimé le décret qui étendait la loi 26160 qui interdisait l'expulsion de leurs territoires³. Cela a éliminé l'une des rares garanties dont ils disposaient pour éviter d'être expulsés. Le gouvernement a dégradé le ministère de l'Environnement et annulé le financement de la loi forestière et d'autres programmes vitaux⁴, en plus de promouvoir le modèle extractiviste avec une participation public-privé. Cela affecte la possibilité de persistance sur les territoires des groupes indigènes et ruraux avec leur persécution qui en résulte.

Dans le domaine de la santé, le programme de santé sexuelle et reproductive a été réduit en raison de coupes budgétaires qui ont limité l'achat de fournitures et le recrutement de personnel, ce qui a entraîné une pénurie dans les provinces. Le gouvernement refuse de leur envoyer les ressources nécessaires, car il estime que leur approvisionnement relève de leur responsabilité, malgré leurs contraintes financières et le manque de personnel. La première mesure a été la fermeture du Programme de Prévention des Grossesses Non Intentionnelles chez les Adolescents (ENIA) et la disparition progressive de cette politique, qui ne figure pas dans le budget 2025. De plus, le droit à l'avortement est remis en question, et la possibilité d'abroger la loi nationale adoptée en 2020 est ouvertement envisagée⁵. Ce processus s'accompagne d'une intervention systématique sur les réseaux sociaux par une armée de *trolls* anonymes qui opèrent en faveur de la présidence de la Nation, qui cherchent à légitimer ce recul des droits. Cela a eu un impact direct sur l'augmentation des obstacles et la stigmatisation des femmes dans les services de santé lorsqu'elles sollicitent un avortement.

Dans le domaine de la santé, l'assistance directe en médicaments pour les personnes atteintes de maladies chroniques et rares sans couverture médicale et les soins palliatifs aux personnes atteintes de cancer ont été suspendues⁶. Concernant la prise en charge du VIH, la fermeture des coordinations de la tuberculose et de la lèpre ainsi que le licenciement du personnel compromettent l'accès aux soins et la survie des patients, en particulier ceux atteints de tuberculose, une maladie qui s'est aggravée en raison de son lien avec le VIH⁷. Depuis 2024, on constate une pénurie de réactifs, de préservatifs et d'antirétroviraux, aggravée par le licenciement d'une partie du personnel de la Coordination VIH et par une réduction budgétaire de 76 % en 2025 pour l'achat de fournitures essentielles, mettant en péril la vie des personnes qui vivent avec le VIH⁸.

Les pensions non contributives pour les personnes en situation de handicap sont en cours d'audit sous prétexte d'excès présumés⁹, ce qui met en danger les prestations, souvent versées en retard ou non versées du tout. Cela touche notamment les bénéficiaires dont les pensions ont été supprimées

² "Equipo Latinoamericano de Justicia y Género Asociación Civil y otros c/ en-M Justicia-Ley 26485 s/proceso de conocimiento". Poder Judicial de la Nación. JUZGADO CONTENCIOSO ADMINISTRATIVO FEDERAL 1, Expediente 11167/2024. L'arrêt peut être consulté à :

<https://scw.pjn.gov.ar/scw/viewer.seam?id=3eBiltNOE5pgTlongduRN328t2BXBYF1OCh0piSR04Q%3D&tipoDoc=despacho>

³ <https://www.boletinoficial.gob.ar/detalleAviso/primera/317918/20241210>

⁴

<https://farn.org.ar/menos-transparencia-y-mas-desfinanciamiento-un-decreto-que-ataca-contrala-proteccion-de-los-bosques-nativos-de-argentina/>

⁵ <https://diputadosbsas.com.ar/gobierno-derogar-aborto-legal-en-2025/>

⁶

<https://palabrasdelderecho.com.ar/articulo/5155/La-Justicia-Federal-admitio-tramitar-un-proceso-colectivo-contrala-paralizacion-de-entrega-de-medicamentos->

⁷

https://www.tiempoar.com.ar/ta_article/menos-salud-el-ministerio-de-lugones-anuncio-1400-despidos-en-el-posadas-el-bonaparte-y-otros-hospitales/

⁸ <https://www.pagina12.com.ar/777019-el-gobierno-de-milei-recorta-un-76-los-fondos-para-el-vih-e->

⁹

<https://www.cronista.com/economia-politica/adios-a-las-pensiones-por-invalidez-el-tramite-que-deberan-hacer-si-o-si-para-mantener-el-beneficio/>

ou les familles qui ont perdu leur emploi, ce qui génère de graves risques pour leur santé et leur insertion socio-professionnelle. De plus, les critères d'attribution des pensions ont été modifiés, car on ne prend plus en considération l'autonomie des demandeurs : ils ne sont plus accordés si un membre de la famille est censé subvenir à leurs besoins, même si ce proche est un conjoint violent¹⁰. À cela s'ajoute la suspension des progrès réalisés en matière de politiques de soins, un thème promu par l'Argentine lors de la Conférence régionale sur la femme, CEPAL 2022. En raison de ses politiques macroéconomiques, au second semestre de l'année 2024, 15.700.000 personnes (53 %) qui habitent dans les agglomérations urbaines se trouvaient en situation de pauvreté et 5.400.000 en situation d'extrême pauvreté, toutes les deux mesures, ont été prises par les revenus¹¹. Les personnes âgées sont celles qui subissent l'impact le plus important en termes d'appauvrissement, car en 2024, 25,3 % des coupes budgétaires des dépenses de l'État était dû à la perte du pouvoir d'achat de pension de retraites et d'autres types de pensions¹².

L'insécurité alimentaire ne cesse de croître, au point qu'un million d'enfants se couchent sans dîner, et ce chiffre grimpe à 4,5 millions si l'on inclut les enfants et les adultes référents de leurs familles qui sautent un repas pour privilégier l'alimentation de leurs enfants. Environ 10 millions d'enfants consomment moins de la viande et des produits laitiers par rapport à l'année précédente, car les revenus de près de la moitié des ménages avec enfants ne suffisent pas à couvrir les dépenses de base en alimentation, santé et éducation¹³.

Le mouvement des femmes et des diversités sexo-genrées a été directement attaqué par la figure présidentielle lors du Forum de Davos 2025¹⁴. Le président a modifié par "Décret de Nécessité et d'Urgence" certains aspects de la loi sur l'Identité de Genre adoptée en 2012, en s'appuyant sur des arguments fallacieux, en interrompant ainsi tous les programmes et toutes les activités de soutien au communauté des travestis et transsexuels. En outre, le gouvernement a interdit les traitements d'hormonothérapie et les chirurgies de réassignation pour les mineurs de moins de 18 ans, alors qu'ils étaient autorisés dès 16 ans et n'étaient en aucun cas pratiqués sur des enfants plus jeunes. Cette interdiction a fonctionné comme prétexte pour restreindre l'accès de la communauté LGBTQI+ à ce type de traitements.¹⁵

Voici la situation dans laquelle se trouve notre pays ainsi que le mouvement des femmes, des diversités sexo-genrées et des peuples indigènes. Nous savons qu'une bataille difficile nous attend, mais nous souhaitons diffuser ces informations afin que, conscientes de notre situation, les communautés et les femmes continuent d'être, comme elles l'ont toujours été : un bastion dans la défense des droits des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes.

Ce document, élaboré par les organisations de femmes et féministes d'Argentine, vise à rendre visibles et à dénoncer les reculs dans tous les domaines de préoccupation liés à la Programme d'action de Beijing ainsi que les violations des droits que subissent quotidiennement les femmes, les adolescentes, les jeunes filles et les diversités sexo-genrées.

Organisations signataires:

¹⁰ <https://www.argentina.gob.ar/noticias/la-andis-ordena-los-criterios-de-evaluacion-y-otorgamiento-de-las-pensiones-no>

¹¹ Source: Instituto Nacional de Estadística y Censos.

https://www.indec.gob.ar/uploads/informesdeprensa/eph_pobreza_09_241C2355AD3A.pdf

¹² Centro CEPA.

<https://centrocepa.com.ar/informes/576-la-movilidad-jubilatoria-del-dnu-de-milei-al-debate-presupuestario-2025-noviembre-2024>

¹³ UNICEF Argentina: Situación de la niñez y la adolescencia 2024. Octava Ronda. Informe de resultados.

<https://www.unicef.org/argentina/media/22216/file/Octava%20Ronda.pdf.pdf>

¹⁴ <https://www.pagina12.com.ar/799106-milei-ataca-a-las-minorias-en-davos-y-recibio-un-aluvion-de->

¹⁵

<https://chequeado.com/el-explicador/el-gobierno-modifico-la-ley-de-identidad-de-genero-que-se-sabe-sobre-los-tratamientos-y-cirugias-d-e-cambio-de-genero-en-menores/>

Alianza Argentina de Organizaciones de la Sociedad Civil en Seguimiento de Compromisos Internacionales; Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer (FEIM); ADEM Asociación por los Derechos de las Mujeres; Akāhatā; Comunidad Argentina de mujeres con VIH ICW; Amnistía Internacional; Argentina Intersex; Asamblea Permanente por los Derechos Humanos APDH de Argentina; Asociación Ciudadana por los Derechos Humanos (ACDH); Asociación Civil AMMAR Córdoba; Asociación Civil de Derechos Humanos Mujeres Unidas Migrantes y Refugiadas en Argentina (AMUMRA); Asociación Civil El Amanecer; Asociación Civil Enlaces Territoriales para la Equidad de Género; Asociación Civil FLORENTINA; Asociación Civil Fuerza de Mujeres de Participación Inclusiva; Asociación Civil Memoria de Mujeres; Asociación Civil Mujeres de la Ruralidad Argentina; Asociación Civil Razonar por los derechos de las Mujeres, Niñas, Niños y Adolescentes; Asociación Civil Tierra Violeta; Asociación de Género por la Paridad; Asociación de Travestis, Transexuales y Transgéneros de Argentina (ATTTA); Asociación Gremial de Abogados del Estado; Asociación Lola Mora; Asociación Metropolitana de Equipos de Salud (AMES); Asociación por los Derechos de las Mujeres; AyC Memoria de Mujeres; Campaña Argentina por el Derecho a la Educación (CADE); Campaña Nacional por el Derecho al Aborto Legal, Seguro y Gratuito; Cátedra Regional UNESCO; Católicas por el Derecho a Decidir Argentina; Centro de Estudios de Estado y Sociedad (CEDES); Centro de Estudios Legales y Social (CELS); Centro De Intercambio y Servicios para el Cono Sur Argentina (CISCSA); Centro de la Mujer San Fernando (CEDEM); Colectiva Feminista Federal por la Democracia y los Derechos Humanos, Colectivo Juventudes por los Derechos Sexuales y Reproductivos; Comité Argentino de Seguimiento Aplicación de la Convención de Derechos de Niñas y Niños; Comité de América Latina y el Caribe para la Defensa de los Derechos de las Mujeres (CLADEM); Consejo Nacional de la Mujer Indígena (CONAMI / ECMIA); Equipo de Trabajo e Investigación Social (ETIS); Equipo Latinoamericano de Justicia y Género (ELA); Facultad de Humanidades, Ciencias Sociales y de la Salud, Universidad Nacional de Santiago del Estero; Federación Argentina de Medicina General; Federación CASACIDN; Feministas en Acción; Feministas sin Fronteras; Foro Pampeano por el Derechos al Aborto Legal, Seguro y Gratuito; Foro por los Derechos Reproductivos (Foro DRRR); Fundación Derechos Humanos, Equidad y Género (FUNDHEG); Fundación Global; Fundación Karakachoff; Fundación Más Paz, Menos Sida; Fundación Mujeres en Igualdad (MEI); Fundación por una Sociedad Empoderada; Fundación Siglo XXI; FUSA Asociación Civil; Ges Asociación Civil; Grupo de mujeres de la argentina- foro de vih mujeres y familia - GMAF; Grupo de Mujeres de la Argentina Foro de VIH Mujeres y Familia; Hermanadas San Martín; Instituto de Género, Derecho y Desarrollo (INSGENAR); Movimiento latinoamericano y del Caribe de Mujeres Positivas; Mujer, Ciencia y Tecnología en América Latina; Mujeres Trabajando; Ni Una Menos Mendoza; Programa Sordas sin Violencia; Red Bonaerense de Personas Viviendo con VIH/sida; Red de Acceso al Aborto Seguro de Argentina (REDAAS); Red de Defensoras del Ambiente y el Buen Vivir (Red DABV); Red de Profesionales de la salud por el derecho a decidir; Red de Trabajadoras Sexual de Latinoamérica y el Caribe; Red Federal de Mujeres Abolicionistas; Red Nacional de Jóvenes y Adolescentes para la Salud Sexual y Reproductiva (RedNAC); Red por los Derechos de las Personas con Discapacidad (REDI); REDLACTRANS; Sindicato de Empleados de Comercio; Tierra Violeta; Sociedad de Ginecología Infantojuvenil (SAGIJ); Suma Veritas; Synergia; Teatro en Sepia / Área de Género de la Comisión 8 de noviembre Día Nacional de los Afro argentinas y de la Cultura Afro; Territorios Mujeres y Diversidades de Montaña; Unión de Trabajadores de Entidades Deportivas y Civiles (UTEDYC); Vecinas Feministas; Ana Gonzalez, consultora; Ana Núñez, sindicalista; Carmen Storani, Consultora; Dafne Sabanes Plou, activista; Diana Maffia, experta; Dora Barrancos, consultora; Isabel Díaz, activista; Julia Scarpino, Mujeres x Mujeres; Justina De Pierris, activista joven; Mabel Gabarra, activista; Marcela Peronja, activista; María del Carmen Feijoo, Investigadora Independiente; María Inés Costilla, sindicalista ; María Rosa Avila, feminista y profesora de la UBA; Marisa Malvestiti, Experta; Marita Perceval, experta política internacional; Martha Miravete Cicero, consultora; Martha Rosemberg, Consultora; Myrta Schalom, escritora; Nina Brugo, experta; Norma Sanchis, consultora; Patricia Pueblo, activista; Rosana Folino, consultora; Soledad Comini, activista; Susana Pastor;

sindicalista; Susana Sanz, experta; Virginia Franganillo, Ex Presidenta Consejo de la Mujer; Diputada Nacional Alicia Tate m.c.; Diputada Nacional Juliana Marino m.c.; Diputada Nacional María José Lubertino m.c.; Diputada Nacional María Luisa Storani m.c.